

# **Thelin, Krister**

[original: anglais]

## **Note verbale**

L'Ambassade de Suède présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties et, se référant à sa note datée du 18 février 2014 (référence ICC-ASP/13/SP/06), a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement suédois propose, par la présente, la candidature de M. le juge Krister Thelin aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront au siège des Nations unies à New York du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature du juge Thelin bénéficie du soutien des cinq pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande, Islande et Norvège). Cette candidature s'inscrit dans une tradition de profond engagement des pays nordiques en faveur de la Cour pénale internationale et de son efficacité, de son professionnalisme et de son intégrité.

La candidature du juge Thelin est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du statut de Rome de la Cour pénale internationale, à savoir selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci.

La candidature du juge Thelin est présentée au titre de la liste A, laquelle concerne les candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

En application des sous-alinéas i) à iii) du paragraphe 8 a) de l'article 36, le juge Thelin est un candidat de sexe masculin et de nationalité suédoise qui représentera le système de droit romano-germanique et le groupe de l'Europe occidentale et autres États.

Le document détaillé préparé conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du statut de Rome de la Cour pénale internationale et le curriculum vitæ du juge Thelin sont joints à la présente note verbale.

---